

Les plafonds de ressources PLI

- Applicables au 1er janvier 2013

Catégorie de ménages	Zone A	Zone B	Zone C
1 personne seule sans personne à charge	41 065 €	31 734 €	27 768 €
2 personnes, sans personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages	61 373 €	42 379 €	37 082 €
3 personnes, ou personne seule +1 personne à charge, ou jeunes ménages	73 777 €	50 965 €	44 594 €
4 personnes, ou personne seule + 2 personnes à charge	88 369 €	61 526 €	53 836 €
5 personnes, ou personne seule + 3 personnes à charge	104 612 €	72 378 €	63 330 €
6 personnes, ou personne seule + 4 personnes à charge	117 722 €	81 570 €	71 373 €
Personne supplémentaire	+ 13 117 €	+ 9 099 €	+ 7 962 €

Zone d'application des plafonds de loyers

- **Zone A** : Île-de-France, Côte d'Azur, pays Genevois
- **Zone B** : agglomérations de + 50 000 habitants et agglomérations chères à la marge de l'Île-de-France ou dans les zones littorales et frontalières
- **Zone C** : reste du territoire

Les **montants affichés** correspondent aux **revenus fiscaux de l'avis d'imposition n-2**

Jeunes ménages : couples mariés ou couples pacsés, ou concubins sans personne à charge dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à 55 ans (arrêté du 3 décembre 2007) est assimilée au conjoint, la personne vivant maritalement avec le candidat locataire et co-signataire du contrat de location (arrêté du 3 décembre 2007)

Personne à charge : les ascendants, descendants ou collatéraux peuvent être considérés comme des personnes à charge s'ils sont titulaires d'une carte d'invalidité totale.